

Vendredi 5 décembre 2025 à Gevrey Chambertin

Madame la Directrice de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau Police de l'Eau
A l'attention de M. CHARTON Christophe
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur le dossier de restauration de quatre mares situées à Tart et Epernay-sous-Gevrey, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Bassin versant de la Vouge

Référence : 2025_15_DDT

Madame la Directrice,

Par courriel reçu le 17 novembre 2025, vous m'avez transmis le dossier de restauration de quatre mares situées à Tart et Epernay-sous-Gevrey, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

C'est avec grande attention que je l'ai instruit.

Le dossier doit être compatibles et conformes avec le SAGE de la Vouge révisé le 3 mars 2014, comprenant notamment :

- Objectif général IV : Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau et de leurs milieux annexes en améliorant leur fonctionnement morphologique et écologique ;
- Dispositions IV-1 : Mettre en place des Plans de Gestion sur les Zones Humides prioritaires ;
- Dispositions IV-2 : Conserver les Zones Humides existantes.

Et le SDAGE RM 2022-2027, notamment avec :

- Orientation Fondamentale 6B : Préserver, restaurer et gérer les zones humides ;
- Disposition 6B-01 : Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégique des zones humides dans les territoires pertinents.

La CLE note et se félicite que ce projet fait suite à de précédentes restaurations de mares engagées en 2023 et 2024. Le Syndicat du Bassin versant de la Vouge propose d'en restaurer quatre nouvelles mares.

Comme déjà évoqué dans ses précédents avis, la CLE rappelle que la réhabilitation des Zones Humides rend de nombreux services écosystémiques gratuits comme :

- L'amélioration du cadre de vie général ;
- L'amélioration de la qualité des eaux ;
- Le soutien des étiages des rivières et la réinfiltration des eaux dans les nappes alluviales ;
- L'accès à des points d'eau pour lutter contre les incendies, de plus en plus fréquents ;
- Être une source d'alimentation en eau du bétail et de la faune sauvage ;
- Être un lieu privilégié pour la biodiversité.

Le projet consistera à restaurer :

- 2 mares à Tart de 270 et 170 m² ;
- 2 mares à Epernay-sous-Gevrey de 400 et 700 m².

Il est prévu les travaux suivants :

- La remise en lumière partielle des mares par élagage et/ou retrait des arbres qui les encombrent ;
- Le curage hétérogène des mares ;
- Le terrassement des berges en pente douce quand cela sera jugé nécessaire à leur bon fonctionnement.

La CLE tient à préciser que l'inventaire des Zones Humides, en cours sur le bassin versant de la Vouge, sera adopté dans les prochaines semaines en réunion plénière et qu'il devrait normalement être suivi d'un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) en 2026.

Au vu de l'importance de restaurer les zones humides, la CLE de la Vouge donne un avis favorable sur la demande de restauration des quatre mares situées à Tart et Epernay-sous-Gevrey, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge
Florence ZITO

